



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **27 mars 2023 à 16h30** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Marianne Dessureault, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Norman St-Amour.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Mickaël Tuilier est également présent.

- 1 Ouverture de la séance extraordinaire
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Aucun
- 4. Finances**
 - 4.1 Aucun
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Engagement de la Municipalité pour la construction d'un gymnase dans le cadre de la construction d'un nouveau complexe d'écoles primaire et secondaire
- 6. Urbanisme et Environnement**
 - 6.1 Aucun
- 7. Loisirs, Vie communautaire et Communications**
 - 7.1 Aucun
- 8. Travaux publics et Parcs**
 - 8.1 Aucun
- 9. Sécurité incendie et sécurité civile**
 - 9.1 Aucun
- 10. Divers**
 - 10.1 Aucun
- 11. Période d'information**
 - 11.1 Aucun
- 12. Période de questions**
 - 12.1 Aucun
- 13 Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Le directeur général et greffier-trésorier mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du conseil.

Le maire Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

23-0327-124 Il est proposé par Norman St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

5. Administration générale

5.1 Engagement de la Municipalité pour la construction d'un gymnase dans le cadre de la construction d'un nouveau complexe d'écoles primaire et secondaire

23-0327-125

Attendu la croissance démographique anticipée à Saint-Donat et sa région par le Centre de services scolaires des Laurentides et la Municipalité;

Attendu que l'école primaire de Saint-Donat a presque atteint sa capacité maximale;

Attendu qu'aucune des deux écoles ne possède un plateau sportif réglementaire et que la Municipalité ne possède pas de gymnase public pour répondre aux besoins des écoles et de sa population;

Attendu que les écoles primaires et secondaires de Saint-Donat ont plus de 70 ans, sont en mauvais état et que les coûts de rénovation et d'agrandissement seraient supérieurs aux coûts de reconstruction;

Attendu le projet de reconstruction des écoles de Saint-Donat déposé au ministère de l'Éducation par le Centre de services scolaire des Laurentides, le tout en plusieurs phases, représentant à terme un investissement de plus de 60 millions de dollars;

Attendu que le Centre de services scolaire souhaite construire un gymnase commun aux deux écoles pour répondre au besoin des élèves;

Attendu que la Municipalité souhaite se doter d'une infrastructure où ses citoyens pourraient pratiquer des sports d'intérieur toute l'année;

Attendu que l'activité physique contribue à l'amélioration de la santé et au bien-être de la population générale ainsi qu'à la persévérance et la réussite scolaire des élèves;

Attendu qu'il est dans l'intérêt des deux organismes publics de mettre en commun leur projet respectif de gymnase afin d'en réduire le coût pour chacun;

Attendu que le Centre de services scolaire des Laurentides et la Municipalité prendront conjointement en charge les coûts de construction du gymnase dans des proportions qui restent à déterminer ;

Attendu que le Centre de services scolaires des Laurentides a contacté la municipalité à la mi-mars pour obtenir une nouvelle résolution d'engagement avant le 31 mars 2023 pour répondre aux échéanciers de dépôt du projet au ministère de l'Éducation ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. que la Municipalité s'engage auprès du Centre de services scolaire des Laurentides :
 - a) à contribuer financièrement à la construction d'un gymnase dans le cadre d'un projet de construction des nouvelles écoles primaire et secondaire, dont la contribution municipale est estimée à 8 millions de dollars ;
 - a) à verser une contribution financière supplémentaire en cas de dépassement de coûts s'il y a lieu ;

le tout conditionnellement :



- i. à l'obtention du règlement d'emprunt pour le projet
- i. à l'approbation du projet de reconstruction des écoles qui seront reliés au gymnase
- ii. à ce que le ministère de l'Éducation et le Centre de services scolaire permettent à la Municipalité d'obtenir d'autres sources de financement pour sa part de contribution au projet

1. que la période de remboursement du futur emprunt pour la contribution municipale soit s'échelonner sur un nombre d'années équivalent à celui du gouvernement, soit environ 40 ans ;
2. que la Municipalité se garde le droit de se retirer du projet suite à la réception des soumissions du projet de gymnase si elle juge que le dépassement de coût est trop élevé pour sa capacité de payer;
3. d'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de service avec le Centre de services scolaire des Laurentides pour le gymnase afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population, ainsi que tous documents y afférents;
4. que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au règlement d'emprunt qui sera adopté à une prochaine séance.

13. Fermeture de la séance

23-0327-126 Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 16h35.

Joé Deslauriers
Maire

Mickaël Tuilier
Directeur général et
greffier-trésorier